

Des établissements d'enseignement de la conduite nous ont adressé, le 18 septembre 2014, un courrier rédigé à l'attention du public, ainsi qu'une lettre qu'ils ont envoyée au Ministre de l'Intérieur.

Ces EECA nous ont demandé de diffuser ces missives sur notre site internet.

INQUIETUDES CONCERNANT LA NOUVELLE REFORME DU PERMIS DE CONDUIRE

A la demande du Président de la République, un projet de réforme du permis de conduire a été engagé, avec pour effet de faciliter l'accès des jeunes à la conduite. D'améliorer la qualité du Service Public, qu'il soit accessible à tous, plus sûre, moins long et surtout moins cher.

Le 13 Juin dernier, le Ministre de l'Intérieur annonce publiquement cette réforme.

Si l'objectif principal est de réduire d'ici deux ans, les délais d'attente après un échec, c'est sans équivoque la fin probable sur Service Public (Inspecteurs). C'est également la disparition totale des auto-écoles dites traditionnelles et familiales au profit des grands centres de formation et de sociétés privées.

La réforme : Depuis le 1^{er} Août 2014, ce ne sont plus les inspecteurs qui sont en charge de l'examen théorique du permis de conduire. L'Etat a fait appel à des réservistes et retraités de la police et de la gendarmerie pour ce faire. **On relègue une compétence à une simple surveillance !!!** L'Etat se décharge complètement de cette responsabilité.

Dans un premier temps, les auto-écoles ne seront plus formatrices du code. L'élève sera donc livré à lui-même sans aucun suivi, aucune aide administrative. De ce fait nous assisterons à la naissance de centres privés qui seront en charge de l'examen du code avec pour incidence, des frais qui pourront être multipliés de par l'auto-formation des élèves, puisque aucun enseignant ne sera présent pour l'accompagnement du candidat et de son suivi.

A chaque métier son domaine de compétence : en tant qu'enseignants de la conduite automobile **ET** de la sécurité routière, nous sommes axés sur la formation et l'accompagnement des candidats. S'auto-former ne réduira sans doute pas le coût de la formation. Bien au contraire. C'est un euphémisme de le croire.

Aujourd'hui le code, qu'en sera-t-il demain pour la conduite ???

La privatisation entrainera la suppression des agents du Service Public pour faire place à des « agents du service privé ». Ils auront pour mission d'évaluer, mais surtout d'être rentable pour leur prestataire. Croyez-vous que les examens se dérouleront comme aujourd'hui avec **transparence et impartialité**, comme nous le garantissent aujourd'hui les inspecteurs ?

En tant qu'enseignants de la conduite **ET** de la sécurité routière, nos formations sont axées sur les bons comportements et réflexes afin de ne pas mettre en danger sa propre sécurité, ni celle des autres usagers. Avoir une conduite responsable et écologique, respectueuse de l'environnement. Il est à rappeler que seul le Service Public est en capacité d'aller au-devant des usagers, avec par exemple des centres secondaires afin d'apporter une proximité géographique.

Les auto-écoles et les inspecteurs ne peuvent être dissociés. Il est à préciser que de gros efforts ont déjà été fournis par l'administration tant sur les critères d'évaluation pratique, que sur l'approche relationnelle des candidats. Délégués, inspecteurs et auto-écoles ont collaboré étroitement afin de trouver un consensus. L'harmonisation a permis de mettre tout le monde d'accord. Alors pourquoi encore tout changer !!!

Les résultats parlent d'eux-mêmes : Au niveau national, le taux de réussite a nettement augmenté. Il est à noter que dans notre département toutes les auto-écoles n'ont pas de problème de places (selon les établissements l'attente varie d'une semaine à 9 mois d'attente). Même si ponctuellement nous pouvons avoir besoin de quelques places supplémentaires, la qualité de la formation a une influence directe sur le taux de réussite. Notre expérience et nos connaissances nous font dire que nous devons continuer à travailler et collaborer avec les agents du Service Public. La privatisation n'entraînera-t-elle pas un risque important de commerces souterrains, achat et revente de places d'examens à des prix exorbitants, au profit des grosses enseignes ? Qu'en sera-t-il de la formation individuelle et pédagogique ? Car il ne faut surtout pas oublier que les premiers touchés seront avant tout les élèves !!!

Si le permis est aujourd'hui accessible à tous qu'en sera-t-il demain ? Nous dirigeons nous vers un permis à deux vitesses ? Qui sera réservé à certains privilégiés !!!

Nous interpellons aujourd'hui le grand public, afin que vous soyez tous informés des conséquences désastreuses que cela peut entraîner. Dérives administratives et financières, abus de fonction.

Nous devons rétablir l'ordre et la vérité dans les esprits de chaque lecteur. Si la privatisation prend tout son effet, nous allons au-devant d'un véritable bouleversement. D'une part pour notre profession mais surtout pour la formation des élèves.

Non seulement nous nous mobiliserons pour défendre notre profession, l'avenir de nos élèves et futurs élèves, mais nous soutenons également activement le mouvement des inspecteurs. Notre sécurité à tous est en SURSIS. Un chaos national, des milliers d'emplois seront supprimés. Cela ne fera qu'augmenter le taux de chômage et le déficit de notre pays. A l'heure où des millions de personnes sont sans-emploi, que penser de l'Etat qui embauche des retraités qui cumulent du coup retraite et prestations de service !!!

Unissons-nous et réagissons avant qu'il ne soit trop tard.

C'est pour cela que nous, professionnels, serons présents lors du mouvement de grève des inspecteurs, et vous invitons tous à nous rejoindre.

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Nous vous écrivons aujourd'hui, afin d'attirer votre attention sur la réforme du permis de conduire, mise en place par votre gouvernement.

Cette énième réforme concerne notre profession, mais aussi l'avenir incertain des agents du Service Public (IPCSR).

Nous sommes ces établissements de la conduite et de la sécurité routière, que l'on n'entend jamais. Ni adhérents d'une association, ni syndiqués, nous appliquons les lois et réformes imposées, sans revendiquer, ni contester. Les représentants syndicaux de notre corporation qui sont censés défendre notre profession, ne font que défendre en réalité, leurs intérêts, sous couvert du syndicat qu'ils représentent. C'est pour cette raison que nous agissons librement. Contrairement à ce qu'ils avancent, nous ne sommes pas tous favorable à la privatisation.

La mise en place de réservistes ou retraités de la Police ou Gendarmerie pour l'examen théorique du code de la route, n'est pas une solution pour remédier aux problèmes de places. Il est à noter que le département de la Loire n'est absolument pas sinistré par ce manque. La mission des experts (IPCSR) est d'évaluer les performances des candidats durant l'examen pratique mais aussi durant l'épreuve du code. Cela fait partie de leurs attributions, ainsi que les vérifications administratives des dossiers des candidats. **On relègue une compétence à une simple surveillance !!!**

La privatisation entrainera la suppression des agents du Service Public, pour faire place à des « agents privés ». Ils auront pour mission d'évaluer les candidats, mais surtout d'être « rentables » pour leur prestataire qui sera leur unique employeur ! Croyez-vous que les examens se dérouleront comme aujourd'hui avec **transparence** et **impartialité**, comme nous le garantissent actuellement les agents du Service Public (IPCSR) ???

La fermeture de nos petites structures sera inévitable au profit des grands centres de formation et autres structures de ce genre. Le système actuel mérite sans doute quelques améliorations, mais il ne doit en aucun cas être supprimé ou remplacé.

Il est à préciser que de « gros efforts » ont déjà été fournis par l'administration : tant sur les critères d'évaluation durant l'épreuve pratique, que sur l'approche relationnelle avec les candidats. Délégués et inspecteurs ont travaillé étroitement afin de trouver un consensus : l'harmonisation. Alors pourquoi encore tout changer ? Les résultats parlent d'eux-mêmes, le taux de réussite au niveau national, a nettement augmenté. Notre expérience et nos connaissances nous font dire que pour conserver notre statut de travailleurs libres et indépendants, nous devons continuer à travailler et collaborer avec les agents du Service Public. Il est tout de même à rappeler que nous sommes loin d'avoir le monopole et qu'un élève souhaitant se présenter en candidat libre peut le faire.

La privatisation n'entrainerait-elle pas un risque important de commerce souterrain, achat et revente de places d'examens à des prix exorbitants, aux profits de grosses enseignes ?

Qu'en sera-t-il de la formation individuelle et du suivi pédagogique ? Car il ne faut surtout pas oublier que les premiers touchés seront avant tout les élèves. Si le permis est aujourd'hui accessible à tous, ce ne sera malheureusement pas le cas demain.

Nous dirigeons nous vers un permis à deux vitesses ? Qui sera réservé à certains privilégiés !!!

A chaque métier son domaine de compétence : en tant qu'enseignants de la conduite automobile ET de la sécurité routière, nous sommes axé sur la formation et l'accompagnement des candidats. S'auto-former ne réduira sans doute pas le coût de la formation. Bien au contraire. C'est un euphémisme de le croire.

Non seulement nous défendons notre profession, l'avenir de nos élèves et futurs élèves, mais nous soutenons également activement le mouvement des inspecteurs !!!

NON A LA PRIVATISATION !!!

Nous faisons appel à vous, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, mais aussi à vos dirigeants, afin d'être entendu et prendre en considération nos inquiétudes.

Vous remerciant de votre intérêt, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos sentiments dévoués.

Estelle MASSON (Auto-Ecole X-ROAD 42 390 VILLARS)

Zahoua SID (Auto-Ecole IMPACT 42 000 SAINT-ETIENNE)

Sandrine METIVET (Auto-Ecole S PERMIS 42 700 FIRMINY)

Pierre TIXIER (Auto-Ecole KLAXON 42 660 SAINT-GENEST MALIFAU)

Alain MATHEVET (Auto-Ecole LE CASTELET 43 240 SAINT-JUST MALMONT)

Auto-Ecole PASSION (42 000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole PASCAL (42 700 FIRMINY)

Auto-Ecole BERGER (42 450 SURY LE COMTAL)

Auto-Ecole STOP (42 600 MONTBRISON)

Auto-Ecole STEPHANIE (42 000 SAINT-ETIENNE)

Europe Auto-Ecole (42 150 LA RICAMARIE)

Auto-Ecole Axel (42 000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole THOLIER (42 000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole CHRISTINE (42 340 VEAUCHE)

Auto-Ecole LA LYCEENNE (42 160 ANDREZIEUX-BOUTHEON)

Auto-Ecole du Giers (42 800 RIVE DE GIERS)

SAM Auto-Ecole (42 800 RIVE DE GIERS)

Auto-Ecole Stéphane (42 800 RIVE DE GIERS)

Auto-Ecole ZIG ZAG (43 110 AUREC-SUR-LOIRE)

M Conduite (43 330 PONT SALOMON)

Auto-Ecole GONTAUD (43 210 BAS EN BASSET)

Auto-Ecole MICHEL (43 120 MONISTROL-SUR-LOIRE)

Auto-Ecole ROYER (43 120 MONISTROL-SUR-LOIRE)